

PV de l'assemblée générale ordinaire du TC Les Paccots

Date: vendredi 22 Novembre 2024

Lieu : Salle de conférence de l'Hôtel Corbetta, les Paccots

Membres du comité présents (6): Pierrick Malet, Jonas Ruffieux, Damien Zwahlen, Emmanuel Tabary, Romain Peytrignet et Laurent Vilain.

Membre du comité excusé, représenté par une procuration (1): Yves Büchler (représenté par Serge Büchler).

Membres présents (12): Serge Büchler, Sylvette Cavin, Loris Charrière, Eric Cogniat, Grégory Gonzalez, Olivier Grandjean, René Guignard, Franciane Jost, Kamil Jurgielewicz, Fabrice Perroud, Ursula Regenscheit, Thérèse Rougemont.

Membres représentés par une procuration (24) : Didier Ambühl, Jean-Marc Bourlout, Julien Denis, Nicolas Falconnier, Fabien Jacquet, André Jaton, Catherine Jaton, Loraine Lefevre, Catherine Ravelli, Roberto Ravelli, Laurence Rivier, Valeria Rodriguez, Andy Torrent (tous représentés par Eric Cogniat) ; Florent Genoud, Mathéo Grandchamp, Michel Pellouchoud, Rafael Sanchez, Esther Torrini, Jordan van Woerden, Arthur Verly, Joël Veri, Chiara Zancolo (tous représentés par Laurent Vilain) ; Virginie Attal (Pierrick Malet) et Alina Jurgielewicz (Kamil Jurgielewicz).

Selon l'article 13 des statuts, l'ensemble de ces membres est actif et a plus de 18ans. Ils disposent donc du droit de vote.

Avec 43 membres présents ou représentés, la majorité est à 22 voix.

Le comité se compose ainsi.

Nom	Pierrick MALET	Jonas RUFFIEUX	Damien ZWAHLEN	Emmanuel TABARY	Romain PEYTRIGNET	Yves BÜCHLER	Laurent VILAIN
Fonctions	Président	Vice-Présidence	Trésorier	Webmaster Balle Jaune	Webmaster Site internet	Responsable technique	Responsable Interclubs
	Responsable Juniors (Ad interim)	Secrétariat		Responsable tournois			
	Responsable tournoi interne						

1. Ouverture

- Le président Pierrick Malet ouvre l'assemblée à 19h05.

2. Nomination de scrutateurs.

- Grégory Gonzalez est scrutateur.

3. Approbation du PV de l'AG du 22 mars 2024.

- Le PV de l'AG du 22 mars est **approuvé à la majorité**. Il y sera ajouté la liste des membres présents et représentés par une procuration – oubli du secrétaire.
- **Oubli corrigé le 28/11/24**

4. Rapport des activités 2024 et mot du Président

- **Interclubs.** Laurent Vilain se réjouit du bilan de la saison d'interclubs et remercie les capitaines des deux équipes masculines, Loris Charrière (21) et Jérémie Scyboz (31) pour leur implication. Une équipe a également participé au Challenge Cup, en automne.
- Pierrick Malet relève que 2024 a été une année **assez calme**, hors interclubs. Le club a été ouvert durant 7 mois et demi.
- Dès la fin mai, le lancement de **cours de tennis juniors**, par le professeur Vincent Iseli, a permis de former un nouveau noyau d'une dizaine de joueurs qui ont pris goût au tennis. Six juniors sont devenus membres.
- Le président relève aussi le plus qu'a apporté **l'éclairage** sur le court Niremont et s'engage à davantage promouvoir cette nouveauté en 2025.
- Parmi les **regrets** de 2024, selon le président : les **tournois**. Le 15/40 a moins vécu que par le passé, tandis que le tournoi populaire a été annulé, faute de participation. Le président demande à l'assemblée si l'une ou l'autre personne a l'idée d'un format qui pourrait plaire davantage.

5. Rapport de caisse et des vérificateurs

- Damien Zwahlen, caissier, présente les comptes avec l'appui de documents préalablement distribués aux membres présents et détaille les différents montants.
- Il annonce une **perte de 969,31 CHF**, qui s'équilibre avec le bénéfice de 2500,79 CHF enregistré en 2023. L'augmentation des cotisations aux associations, du prix de l'électricité, la moindre activité du tournoi 15/40 et surtout, l'amortissement du nouvel éclairage contribuent à expliquer le déficit de 2024. En revanche, les produits ont augmenté dans le secteur de la location des courts et les frais liés à l'achat du matériel ont baissé. Damien Zwahlen se dit **satisfait de l'état des comptes de l'association**.

6. Approbation du rapport de caisse

La vérification des comptes a été faite le mercredi 20.11.2024, par Loris Charrière et Eric Cogniat. Ce duo a émis quelques commentaires :

- Propose de promouvoir l'utilisation du terrain Niremont, le soir, sur le site internet (nouvel éclairage)
- Attire l'attention des membres sur le fait que les licences Swisstennis devraient être payées par leurs bénéficiaires
- Propose d'accepter les comptes.

La clôture des comptes 2024 est **acceptée** à l'unanimité.

7. Budget 2025 et approbation du budget

- Damien Zwahlen précise que le point principal, comme pour 2024, a trait à l'amortissement des installations d'éclairage. Le budget prévoit une perte de 3010 CHF, dû majoritairement au dit amortissement, calculé à hauteur de 4150 CHF sur cinq ans. Ceci ne se rapporte donc pas sur les comptes « réels ».
- L'assemblée débat du budget 2025 : il ressort notamment des discussions la remise en question du financement des licences Swisstennis des membres des équipes d'interclubs, actuellement prises en charge par le club. En outre, les frais liés à la remise en état des terrains par l'entreprise RealSport sont aussi remis en question.

Le **budget 2025 est refusé** à la majorité des voix exprimées. Il est donc gelé par l'assemblée générale. Une **assemblée générale extraordinaire devra se tenir le plus rapidement possible** afin de valider une nouvelle proposition du budget → date fixée au 11 Décembre aux Paccots.

8. Modifications des cotisations

Le projet de modification des prix des cotisations, présenté par le comité (voir annexe), est **accepté** à l'unanimité des voix exprimées.

La proposition individuelle de André Jaton de proposer une cotisation AVS/AI au même prix que celle des étudiants, soit à 50% (120 CHF), est **acceptée** à la majorité.

9. Modification de l'article 26a des statuts

Le comité proposait de revoir l'article 26a des statuts. En italique, la nouvelle proposition :

Art. 26.a L'Assemblée générale statue à la majorité absolue des voix émises, sauf dispositions contraires dans les statuts. La majorité absolue des voix émises fait également foi pour les élections. Les votes et les élections se font à main levée, sauf si 1/5e au moins des membres présents autorisés à voter demande un vote ou une élection par bulletins secrets.

Art. 26.a L'Assemblée générale statue à la majorité absolue des voix émises, sauf dispositions contraires dans les statuts. La majorité absolue des voix émises fait également foi pour les élections. Une procuration écrite peut être présentée au secrétaire avant l'assemblée. Chaque membre de plus de 18 ans présent à l'assemblée générale ne peut détenir plus d'une seule procuration. Les votes et les élections se font à main levée, sauf si 1/5e au moins des membres présents autorisés à voter demande un vote ou une élection par bulletins secrets.

L'article 36 des statuts stipule que toute modification des statuts doit obtenir 2/3 des voix de l'Assemblée générale. Soit 29 voix, dans le cas présent. Avec 24 voix favorables, **la limite n'est pas atteinte. L'article 26.a reste ainsi tel quel.**

10. Nomination, renouvellement du comité.

Le président demande une pause de 5 minutes pour s'entretenir avec son comité.

Pierrick Malet indique qu'une seule candidature a été reçue pour rejoindre le comité. Cependant, **Eric Cogniat** annonce sa candidature pour le poste de président. Comme **Pierrick Malet** se représente, les deux candidats ont droit à quelques mots pour défendre leur candidature.

Pierrick Malet est réélu à la majorité des voix et assumera sa fonction encore en 2025.

Tous les autres membres du comité sont également **reconduits** dans leur poste.

En outre, **Loris Charrière** se propose à rejoindre le comité et propose la création d'un dicastère qui permettrait de promouvoir le club et lui donner de la visibilité. Il est **élu** à l'unanimité et devient le 8^e membre du comité.

Après la clôture des votes, **Emmanuel Tabary annonce finalement sa démission** du comité du TC Les Paccots. Le président le remercie pour son implication durant ses deux années en fonction. Le comité repasse donc à 7 membres.

11. Choix des vérificateurs des comptes pour 2025

René Guignard et Eric Cogniat sont désignés vérificateurs des comptes pour 2025. Suppléant non désigné.

12. Clôture

Le président clôt l'assemblée générale à 20h56.

Au nom du tennis-club Les Paccots

Le secrétaire

Jonas Ruffieux



Le président

Pierrick Malet



Annexe 1 : support de présentation de la séance de l'Assemblée générale.

Annexe 2 : tableau des budgets 2023, 2024 (budget et clôture) et 2025 (proposition non votée)